

**Délibération N° 2025-11-33-DGS**

Vœu de soutien aux Maisons  
départementales des personnes handicapées  
(MDPH) à la suite du désengagement du  
Conseil régional d'Île-de-France

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
Le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance .....	42
Absent.e.s .....	3

## **SÉANCE DU 13 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.

### **ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE (arrivée au point 4), M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. KEITA, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER

### **EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme CHARDIN	a donné mandat à M. MULLER
M. BRUNET	a donné mandat à M. CORNELIS
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme TRANCART	a donné mandat à Mme MICHEL
M. FOURESTIER	a donné mandat à Mme LELU
Mme LAROQUE	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

### **ABSENT.E.S**

Mme AVOGNON-ZONON, Mme INDJA, M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Madame LELU** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

**Délibération n°2025-11-33-DGS**

Vœu de soutien aux Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) à la suite du désengagement du Conseil régional d'Île-de-France

**LE CONSEIL,**

Considérant que près de 9% de la population francilienne se considère en situation de handicap ;

Considérant que près de 7% de la population francilienne déclare être titulaire d'une reconnaissance administrative de son handicap ;

Considérant que la pauvreté touche près de deux fois plus les personnes en situation de handicap que les personnes valides ;

Considérant les difficultés croissantes de pouvoir d'achat qui touchent l'ensemble de la population francilienne et, *a fortiori*, les personnes en situation de handicap ;

Considérant les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap du fait du désengagement de l'Etat concourant à une dégradation des services publics ;

Considérant que les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) constituent un guichet unique essentiel pour les droits, l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap ;

Considérant le rôle essentiel des MDPH dans l'accompagnement au quotidien des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de leur vie ;

Considérant que les MDPH sont confrontées à une augmentation constante des demandes, entraînant déjà des délais de traitement longs et particulièrement anxiogène pour les personnes ;

Considérant la subvention à ces MDPH mise en place par la majorité régionale de gauche en 2014 au titre du fond de compensation créé par la loi du 11 février 2005 ;

Considérant que ce fonds de compensation permet d'accorder des aides financières aux personnes en situation de handicap pour faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;

Considérant que ces aides concernent des frais de nature très différentes telles que :

- des aides humaines pour le quotidien pour payer une entreprise spécialisée ou verser un salaire à un·e aidant·e,
- des aides techniques comme l'achat d'équipements adaptés au handicap, l'aménagement d'un véhicule personnel ou des travaux d'aménagement du logement pour le rendre accessible,
- des aides animalières comme l'entretien d'un chien-guide,
- des aides aux sorties ou aux loisirs comme des surcoûts de frais de transports liés au handicap ou liés à un séjour de vacances adaptées ;

Considérant le désengagement récent et à hauteur de 2 millions d'euros de la Région Île-de-France dans le financement des MDPH ;

Considérant que des milliers de Franciliennes et Franciliens bénéficient chaque année de cette aide précieuse ;

Considérant le paradoxe du discours porté par l'exécutif régional qui justifie cette décision par le fait qu'il ne s'agirait pas d'une compétence régionale tout en continuant d'affirmer qu'il continuera

## Délibération n°2025-11-33-DGS

Vœu de soutien aux Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) à la suite du désengagement du Conseil régional d'Île-de-France

à intervenir dans des champs qui ne relèvent en rien de sa compétence comme la sécurité (recours gracieux formulé par le préfet de région en janvier 2022) ou dont l'utilité doit être interrogée (subventions extralégales aux lycées privés au titre des dépenses d'investissement) ;

Considérant l'incompréhension face à cette décision alors que l'exécutif régional avait proclamé le handicap en 2024 comme « grande cause régionale » ;

Considérant enfin que la Ville de Fontenay-sous-Bois est une ville fraternelle, solidaire et engagée pour l'inclusion de toutes et tous ;

### À LA MAJORITÉ

Par 35 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. KEITA, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme TRANCART, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. FOURESTIER

Ne prennent pas part au vote

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme LAROQUE, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER, M. DE LA CROIX

### DECIDE,

- Dénonce le désengagement de la Région Île-de-France dans le financement des MDPH ;
- Réaffirme son soutien aux missions des MDPH et à leurs salarié·es, directement impacté·es par la décision du Conseil régional d'Île-de-France ;
- Demande le rétablissement de la subvention régionale aux MDPH au titre de l'année 2025 et sa pérennisation pour les années suivantes ;
- S'engage à étudier toutes les possibilités de financement permettant de compenser la baisse des subventions décidée unilatéralement par la Région Île-de-France.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 21 juillet 2025 .....

Publication

le 21 juillet 2025 .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS  
Maire



